



CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

COMMANDE PUBLIQUE

(DECRET N°2017/0049/PRES/PM/MINEFID PORTANT PROCEDURES DE PASSATION D'EXECUTION ET DE REGLEMENTS DES MARCHES PUBLICS ET DE DELEGATION DES SERVICES PUBLICS)

1. CONTEXTE

En 2014, **Procurement Solutions** et l'**Université Ouaga II (UO II)** représentée par l'**Institut Universitaire de Formation Initiale et Continue (IUFIC)** ont mis en place un partenariat pour l'ouverture d'un programme de **Certification Universitaire Professionnelle en Management des Organisations** au Burkina Faso. Ce partenariat s'est vu renforcé en 2017 par un second accord avec l'**Ecole Supérieure Polytechnique de la Jeunesse (ESUP-JEUNESSE)**.

2. OBJECTIF PEDAGOGIQUE

Cette **Certification Professionnelle en Passation de Marchés** offerte en partenariat avec l'ESUP-JEUNESSE vise à accroître les connaissances des acteurs impliqués dans le processus de la Commande Publique, à développer leurs capacités d'analyse et de synthèse et à améliorer leurs habiletés pratiques dans le cycle de la Commande Publique, selon le nouveau cadre **juridique et institutionnel des marchés publics au Burkina Faso adopté en février 2017**.

3. CONTENU DE LA FORMATION

Cette formation sera animée par des **Experts Africains** dont ceux agréés par l'**Autorité de Régulation de la Commande Publique du Burkina Faso (ARCOP)** et, sera structurée comme suit :

Passation de la Commande Publique : Généralités sur les marchés publics ; Procédures nationales de passation des marchés publics ; Planification des marchés publics ; Elaboration des dossiers d'appel à la concurrence pour la passation des marchés de travaux ; Elaboration d'un dossier de demande de propositions pour la passation des marchés de prestations intellectuelles ; Evaluation des offres ; Evaluation des propositions ;

Exécution de la Commande Publique : Exécution des marchés publics ;

Règlement de litiges : Sanctions et règlement des différends dans la commande publique.

4. EVALUATION ET DELIVRANCE DU CERTIFICAT

La délivrance du **Certificat Professionnel** est conditionnée par l'obtention d'une moyenne générale minimale de **12/20**.

5. PUBLIC CIBLE

Cette formation s'adresse aux cadres africains impliqués dans le cycle des marchés publics dans la Fonction Publique, les Agences Gouvernementales d'Exécution de Projets et Programmes de Développement, des Sociétés d'Etat et Sociétés Parapubliques, des Municipalités, des Entreprises privées, etc.

6. METHODES PEDAGOGIQUES

Méthode andragogique : apports théoriques et pratiques, échanges interactifs, exposés-débats, études de cas, des jeux de rôle etc.

7. DUREE DE LA FORMATION

Le temps imparti pour cette formation est de **Cinq (05) jours** pour les cours en **mode présentiel**, soit **Dix (10) jours en mode cours du soir** et, se déroulera à l'**ESUP-JEUNESSE**. La formation est prévue se dérouler du **09 au 13 octobre au 2017**. **Délocalisation en province** en option.

8. CONDITIONS FINANCIERES

Le coût par participant dans l'espace UEMOA est de 490 000 FCFA, soit 612 500 CFA pour les participants de la zone hors UEMOA. Les coûts définis couvrent les frais pédagogiques, de pause-café et déjeuner. Les frais d'hébergement et de transport sont à la charge du participant.

NB : Des modalités souples de paiement sont prévue pour des situations exceptionnelles.

9. DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURES

Les candidats doivent déposer un dossier de candidature adressé à Monsieur **Directeur Général de Procurement Solutions** qui doit comprendre : *Un curriculum Vitae ; Une fiche d'inscription ; Une fiche de conditions générales.*

Les inscriptions se feront au secrétariat de l'ESUP-JEUNESSE, téléphone : 25 36 56 00, secteur 22 quartier Dassasgho à Ouagadougou au Burkina Faso, ou par voie électronique à l'adresse suivante : procurement.solutions.bf@gmail.com esupjeunesse@yahoo.fr

10. CONTACT

ESUP-JEUNESSE : 25 36 56 00/ 63 00 30 96 ; PROCUREMENT SOLUTIONS : +226 70 24 46 32/ 67 12 00 00 ; Michel NOBA : +226 72 01 70 38 ; Mahamadou KABRE +226 70 69 58 49/78 04 47 79, www.essupjeunesse.net www.procurement-solutions-bf.net

NB : L'ARRET N°2017-77/MINEFID/CAB portant détermination des prestations spécifiques et procédures applicables permet une inscription individuelle aux formations proposées par les cabinets et les structures de formations sur la base d'offre publique de formation.